

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**21 NOVEMBRE 2002. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la lutte contre le bruit et les vibrations générés par les installations classées. - Erratum**

Au Moniteur belge du 21 décembre 2002, p. 57676, dans la version française, lire :  
« 21 Novembre 2002. - Arrêté ... » en lieu et place de « 24 Novembre 2002. - Arrêté ... »

**Publié le : 2003-09-18**